

**Dates et montants des prélèvements automatiques
au titre des T2 (janvier-mars) § T3 (avril-juin) 2020**

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 février 2020	125	50	45	25
10 mars 2020	125	50	45	25
9 avril 2020	123.06	53.40	42.30	23.88
TOTAL	373.06	153.40	132.30	73.88

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
11 mai 2020	135	50	45	25
10 juin 2020	135	50	45	25
10 juillet 2020	142.34	56.35	42.30	30.59
TOTAL	412.34	156.35	132.30	80.59

Nota :

- Vous pouvez retrouver les tarifs pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre sur le site du lycée.
- Les prélèvements du 2nd trimestre, janvier-mars, commencent en février, pas de prélèvement en janvier.
- Les prélèvements du 3^{ème} trimestre, avril-juin, commencent en mai.

Les prélèvements ont lieu à une date proche du 10 de chaque mois.